

2021



## EDITORIAL :

« Une année bonne, l'autre non » chantait Jean FERRAT dans « La Montagne ».

2021 se classera dans les plus mauvaises. Elle restera longtemps dans la mémoire des apiculteurs. Encore qu'avec tous les changements annoncés rien ne soit vraiment là pour nous rassurer avec un avenir des plus incertains et peut-être des saisons encore pires que celle que nous venons de vivre.

Beaucoup d'apiculteur se sont focalisés sur la faible récolte de miel. Mais ce n'est qu'une partie des problèmes rencontrés tout au long de la saison par les abeilles et les apiculteurs. L'abeille mellifère est vraiment portée à bout de bras par des passionnés, sans qui elle n'aurait quasiment aucune chance de survie.

Lorsque j'ai commencé à travailler avec les abeilles, il y a plus de 30 ans, tous les conseils émanaient des apiculteurs installés. A de rares exceptions près une découverte scientifique remettait en cause leur pratique. Tout évoluait lentement. Les intoxications massives au cours de la dernière décennie du XXème siècle allaient introduire un profond bouleversement. Les apiculteurs avaient besoin de l'appui des scientifiques, enfin ceux qui œuvraient pour le maintien de la biodiversité. Au sein de notre conseil d'administration Christophe ROY vétérinaire est une aide précieuse. Je souhaite vivement que d'autres scientifiques nous y rejoignent. Les apiculteurs restent incontournables dans le travail au rucher et leurs observations sur le terrain. Cependant il leur faut accepter certaines remises en cause dans leurs pratiques si elles sont étayées par des études fiables et surtout tirer profit des nouvelles connaissances.

Nos bénévoles malgré le contexte sanitaire ont su maintenir les services proposés aux adhérents. Chacun mesurera l'effort consenti et leur disponibilité.

Les quantités de produits de nourrissage achetés restent un des meilleurs témoignages de services devenus indispensables. Au moins dans ce domaine un record vient de tomber au syndicat des apiculteurs du Cantal !

2021 une météo défavorable pratiquement tout au long de l'année, dans un environnement de moins en moins propice au bien être de l'insecte dont on s'occupe.

## 533 ADHERENTS en 2021

Répartis de la façon suivante :

Nombre de ruches	Nombre d'adhérents	Nb ruches
0 à 9	283	1270
10 à 24	162	2307
25 à 49	63	2190
50 à 99	9	569
100 et plus	16	3006
<b>Total</b>	<b>533</b>	<b>9342</b>

Une grande stabilité dans le nombre d'adhérents et de ruches déclarées. Probablement une conséquence de la bonne saison 2020.

**GENERALITES :** depuis de nombreuses années, notre abeille est sur le devant de la scène dans l'actualité. Cette année n'a pas dérogré à cette règle, avec une surenchère dans les propos concernant les difficultés quelle rencontre ainsi que ceux qui la porte à bout de bras : les apiculteurs.

Au sein du syndicat des apiculteurs du Cantal, nous avons préféré diriger les informations nous paraissant cruciales via notre site APICANTAL. Directement vers nos adhérents. Ainsi nous sommes certains que nos propos ne sont pas déformés.

Au mois de mai nous avons signalé que de nombreuses colonies manquaient de nourriture. Au mois d'août nous avons invité nos adhérents au moment de la récolte à vérifier les taux d'humidité des miels collectés.

Concernant tous les supports de presse non spécialisés en apiculture (écrite, radio, télévisée, locale comme nationale) il s'est dit tout et son contraire. Trop souvent n'importe quoi.

J'ai pu lire « du miel fait avec de la cire », entendre que pour prouver qu'un miel était falsifié il suffisait d'en verser une cuillère dans de l'eau et observer sa dilution.

Ce qui interroge sur la qualité des informations que nous recevons à longueur de journée sur des sujets où nous n'avons aucune connaissance. **C'est très décevant.** Un ancien Président d'un syndicat national dans la presse locale s'est projeté dans le futur en prédisant qu'avec le changement climatique les apiculteurs se verraient dans l'obligation de délocaliser leurs abeilles dans des zones septentrionales plus accueillantes. Où ? Sachant qu'en Belgique la récolte moyenne par ruche est de 5kg environ.

Le problème avec ce genre de propos, c'est que l'on ne sait pas si c'est le journaliste qui fabule ou l'apiculteur interviewé qui se croit obligé d'exagérer la situation présente pour que son nom soit cité. Comme en politique le journaliste ne prend plus le temps de couper un discours erroné ou de supprimer une allégation infondée.

D'en vérifier la pertinence avant de le publier. Il faut aller vite. Un domaine où les apiculteurs pourtant devraient exceller c'est celui-ci, car ils savent qu'il faut prendre son temps. Pour le moins en ce qui concerne le travail au rucher !

Le meilleur moyen reste de vous abonner aux revues des syndicats nationaux proposées sur notre bulletin d'adhésion. Également celles étant accrédités pour parler de sujets de leur compétence, comme la **santé de l'abeille** pour le sanitaire.

Pour cette revue voici un extrait du propos de Louis PISTER directeur de publication dans le N°305 de septembre/octobre de cette année : « les dérèglements climatiques et environnementaux sont à présent évidents et alors que la situation empire, aucune réponse collective tangible ne semble émerger. Jamais,

de mémoire également, il n'y a eu autant d'études scientifiques, qu'elles soient fondamentales ou expérimentales, au sujet des abeilles (ou pollinisateurs en général) et sur les causes de leur disparition ».

Sur un autre thème je vous propose un extrait de l'édito de M. PONS Christian, Président de l'UNAF dans la revue abeilles et fleurs n° 840 de septembre. « J'ai un message pour tous les jeunes et nouveaux apiculteurs qui se lancent dans l'aventure : surtout faites très attention et soyez prudents dans vos prises de décision sur les investissements, allez-y progressivement. Faites que ceux-ci ne soient pas démesurés par rapport à votre nombre de colonies et à votre potentiel de récoltes de plus en plus irrégulières et imprévisibles et de commercialisation.

S'il est vrai qu'à l'issue de votre formation les organismes financiers, avec l'appui des chambres d'agriculture et les aides France AgriMer, vont vous proposer des prêts, des facilités de trésorerie, des décalages de remboursements, je vous le répète soyez prudents ! Prenez le temps de la réflexion... »

Deux propos recueillis dans des revues n'ayant pas la même vocation. Mais destinées aux apiculteurs, elles ont selon moi une similitude : la prudence et la réflexion doivent guider les orientations de ceux qui s'occupent des abeilles.

**A dire vrai cela faisait assez longtemps que j'espérais ces mises en garde.**

J'observe à mon niveau un engouement, souvent porté par INTERNET, pour tout nouveauté.

L'interlocuteur pose une question du genre : « j'ai vu sur INTERNET qu'il fallait faire ceci, ou cela ..... »

Incapable de préciser qui avait rédigé le propos, en quel lieu se situait l'expérimentation, quel but était recherché exactement, la période de réalisation ... A chaque fois on passe plus de temps à **essayer de comprendre** de quoi il en retourne exactement pour démystifier en fin de compte une expérience qui ne correspond en rien au nombre de colonies que possède l'apiculteur et à l'objectif qu'il se fixe dans sa gestion des abeilles.

A l'avenir je souhaite ne plus avoir à passer de temps à me positionner sur des questionnements incomplets et/ou imprécis. A minima il faut le nom de l'auteur, les références des ouvrages, la région où se déroule l'expérience, la saison optimum pour réaliser l'opération et **surtout le but recherché.**

## **Les gelées du printemps :**

En apiculture il est toujours délicat de faire un état des lieux précis et de donner un bilan complet d'un événement climatique. Il faut être prudent dans l'analyse. Ce n'est que bien plus tard que nous pouvons en mesurer l'ensemble des conséquences, mais pas aisément.

Nous avons eu 3 nuits dans le Cantal avec des températures de l'ordre de **-6°C** alors que la végétation avait bien démarré. Les médias se focalisent immédiatement sur les productions les plus visibles affectées par ces gelées : vignes et fruits destinés à la consommation humaine.

A ce stade nul n'aborde l'effet sur le développement des colonies. Certains apiculteurs font état des productions monoflorales affectées, acacia par exemple. Mais difficile de mesurer l'ampleur des dégâts sur les arbres et arbustes visités par nos abeilles. Les prairies paraissent moins impactées, hormis le retard de floraison.

En fin d'automne je n'ai pas observé en certaines zones de rentrées importantes de miel de lierre, malgré une météo à priori favorable. Ont-ils été affectés par les gelées printanières ? Peut-être. Sur certains je n'y vois pas apparaître les fruits. Verts sur les ombelles en cette saison, devenant noirs en fin d'hiver.

## **NOURRISSEMENT(S) :**

Pour mieux comprendre et saisir le sens de ce qui est évoqué dans ce chapitre, rappel de la définition du miel : **« Le miel est une substance sucrée naturelle produite par les abeilles de l'espèce *Apis mellifera* à partir du nectar de plantes ou des sécrétions provenant de parties vivantes des plantes ou des excréments laissés sur celles-ci par des insectes suceurs, qu'elles butinent, transforment en les combinant avec des matières spécifiques propres, déposent,**

**déshydratent, entreposent et laissent mûrir dans les rayons de la ruche. »**

Cette année les besoins en compléments de nourriture ont atteint des seuils inconnus jusque-là dans le Cantal. Famine au mois de mai puis un manque cruel de provisions en de nombreuses zones pour la mise en hivernage rendent le sujet délicat à traiter.

Il faut aborder cette question avec la plus grande prudence et chaque apiculteur doit garder à l'esprit la qualité de miel qu'il produit et propose aux consommateurs.

Il n'y a pas de charte de qualité pour le miel dans le Cantal. Mais le MIEL doit répondre à ce que stipule sa définition pour être commercialisable.

Probablement qu'une charte verra le jour et peut-être plus rapidement qu'on ne le pense. Il suffira d'un scandale sur la qualité des miels, produits localement, en France ou d'importation, menée par une association de consommateurs pour que la bulle spéculative de production éclate.

Similairement à ce que nous avons connu cet été pour les productions AOP de fromage Cantal et Saint Nectaire et nous serons dans l'obligation d'écrire ou rappeler certaines règles de conduite de production.

Je ne veux pas jouer les pessimistes mais trop d'apiculteurs sont dans une quasi provocation.

Ils se lamentent devant les médias qu'il faut nourrir les colonies et mentionnent des quantités de sirop administrées à leurs colonies dont les tonnages ont de quoi vous donner le tournis.

Pour mémoire le SPMF (*Syndicat des Producteurs de Miels Français*) s'en est déjà offusqué !

Que ce soit en conventionnel ou en BIO.

Pour obtenir des prix attractifs certains apiculteurs, coopératives, groupement d'achat commandent de grandes quantités bien en amont du besoin réel non encore quantifié, seulement prévisionnel. Ils ne feront croire à personne qu'ils stockent l'excédent sur de longues durées si les abeilles n'ont pas de besoin réel. Ils distribuent.

Des propos relevés dans la revue Abeilles et fleurs d'octobre « **2021 sera l'année du sirop .... il y a même eu rupture de stock de sirop** ». Je veux bien dédouaner un apiculteur âgé qui a toujours eu cette pratique. Mais trouver des sucres « exogènes » dans l'analyse d'un miel Français sera préjudiciable à tous. Personne ne pourra se cacher derrière son petit doigt en prétextant ne pas savoir.

Je vais être lapidaire pour les nourrissements dans la production de miel à commercialiser : **jamais de sirop**. Si une charte de qualité de production de miel devait voir le jour, ce serait le premier critère à retenir !

Si un jour on m'interroge sur le sujet, je ne ferai pas comme le Président de l'AOP de Saint Nectaire qui plaidait pour utiliser de l'ensilage si le besoin se faisait sentir. **De la pâte et uniquement de la pâte** lorsqu'il s'avère nécessaire de nourrir les colonies en production de miel, même en l'absence des hausses. Puisqu'on n'en retrouve pas de trace dans les miels récoltés. Je ne serais pas surpris si la dénomination miel venait à être retirée à des lots présentant des sucres exogènes. Ils sont déjà fortement dévalorisés par certaines coopératives !

A ce stade nous n'avons traité qu'une partie du problème.

Maintenant on trouve sur le marché soit des pâtes protéinées soit des protéines à ajouter aux compléments alimentaires. Tout est fait pour inciter l'apiculteur à en ajouter. Mais quelles protéines présentent un intérêt réel dans le développement des colonies et quand les mettre en œuvre ? Certains évoquent des protéines de soja, ce qui pourrait s'avérer être contre producteur en apiculture. Le soja est déjà décrié dans les élevages de gros animaux, pour son impact dans la déforestation de la planète, alors qu'en penser en complément alimentaire de nos abeilles ?

Une étude américaine publiée cette année dans les revues apicoles met en garde pour l'usage de complément protéinés en fin de saison. La raison en serait que la colonie serait leurrée et ne ferait pas d'abeilles d'hiver. Le remède serait plus nocif que la carence.

Les chercheurs mettent en évidence que la diversité des pollens

collectés dans l'environnement des ruchers est une richesse pour le bon développement des colonies. Les compléments protéinés répondent ils à ce critère de diversité ?

Cette année nous avons constaté que nos colonies n'avaient pas un développement attendu ou espéré courant mai. Malgré une bonne ponte en quantité dans les colonies, celles-ci bien que populeuses ne bâtissaient pas les cadres neufs mis en place. Mieux, ceux-ci mis au centre de la ruche n'étaient pas étirés et la reine pondait de chaque côté de ces cadres neufs. Pour que les abeilles deviennent cirières il faut que l'alimentation protéinée des larves, issue du pollen collecté, soit riche. Le mauvais temps de mai et juin pénalisait un développement correct des colonies mais surtout paraissait bloquer les constructions. On peut penser que le pollen délavé et rincé par les journées froides et humides ne jouait pas pleinement son rôle nutritif. De multiples problèmes sanitaires se sont installés ensuite dans diverses colonies.

L'alimentation complémentaire apportée aux abeilles pourrait devenir une préoccupation majeure dans la conduite des ruchers. Des sirops en grande quantité dans les ruches que l'on retrouve dans les miels produits, aux sirops BIO issus de canne à sucre ayant fait le tour du monde, plus des compléments de protéines issus de soja....

Réfléchissons à l'image que nous allons renvoyer à nos acheteurs de **miels** ! Le pluriel est de rigueur. Ne les détournons pas de ce produit aux multiples vertus, si riche en diversité, de grande qualité si peu que l'apiculteur prenne quelques précautions.

En apiculture pratiquer du « hors sol » pour produire des paquets d'abeilles, des reines c'est compréhensible, en production de miel c'est inacceptable.

## CIRES :

Nous ne reviendrons pas sur le mode opératoire de récupération de la cire d'opercule et sa qualité pour ramener au dépôt. De nombreux apiculteurs maîtrisent le processus en utilisant divers matériels.

Mais nous constatons que parmi les lots certains ne correspondent toujours pas à ce qui est attendu. Cires

noires, nombreuses impuretés quand ce n'est pas du miel qui s'écoule !

Nous appliquons un abattement préjudiciable pour l'apiculteur.

Nous mettons à dispositions des chaudières en prêt. Je pense que les chaudières électriques thermostatées sont à conseiller pour ceux qui ne veulent pas consacrer trop de temps à cette opération de fonte des cires d'opercules. Quel que soit le moyen utilisé se souvenir qu'il faut éviter l'ébullition !

2 types d'appareils sont en prêt : chaudière à cire ou fondicire.

Comprendre la différence.

Une chaudière à cire quel que soit le modèle de chauffe peut recevoir soit vos opercules de cire uniquement mais également des cadres avec leur cire.

Le fondicire, uniquement électrique ne peut recevoir que la cire et **jamais des cadres**. Sa fonction première reste de fondre un lot de cire déjà épuré pour maintenir la cire liquide à bonne température afin de réaliser du gaufrage et/ou des bougies par exemple. On peut également l'utiliser pour fondre les opercules. On met un peu d'eau avec les opercules. On porte à 80°C. A l'aide d'une louche on prélève la cire fondue par le dessus et on moule celle-ci. Le résultat est de très grande qualité. Les résidus seront toujours prélevés par le dessus. On va retrouver dans le récipient les recevant en partant du haut : un peu de cire, de la propolis, de l'eau et enfin du miel. Pour celui-ci la quantité reste liée à la qualité du léchage par les abeilles.

## DEPOT :

Avec les contraintes sanitaires nous avons maintenu le principe d'une commande amont adressée au trésorier. Cela est certainement perçu comme contraignant pour l'adhérent.

**C'était mieux avant**, formule souvent entendue. Le principe mis en place est imposé par la réglementation sanitaire. Ce n'est pas une option que nous avons choisie.

Mais l'adhérent imagine t'il le temps consacré par le trésorier pour organiser la journée de retrait allant de l'enregistrement de la commande, la

prise en compte des disponibilités des besoins exprimés jusqu'à définir le créneau horaire de passage puis la pré-rédaction des factures ?

Nous faisons tout notre possible pour vous servir de la meilleure façon que ce soit. Mais nous attendons aussi que vous fassiez le nécessaire pour nous faciliter la tâche en respectant les horaires et en ne modifiant pas votre commande.

Soyez compréhensifs lorsque l'on est amené à vous dire « **Non ce n'est pas possible** ».

Il se peut que vous ayez mal formulé votre besoin, que la retranscription de votre commande ne corresponde pas exactement, etc... Mais également que le bénévole soit tout simplement fatigué en fin de journée.

Le même principe est reconduit en 2022. Si les contraintes sanitaires venaient à s'assouplir, lors de la réception de votre commande vous auriez l'instruction suivante : « **nous revenons au principe antérieur, vous passerez au dépôt aux jours et horaires mentionnés sur le calendrier** ». Ceci apparaîtrait également sur le site.

Dans la formule actuelle améliorez le contenu de vos besoins, respectez les horaires donnés et stockez autant que faire se peut des fournitures chez vous.



Les **jeudis d'ouverture** du dépôt vous ne **stationnerez jamais** dans la rue accédant au dépôt. De nombreux très gros camions manœuvrent difficilement pour livrer les usines situées à proximité. Le risque d'accrochage de votre véhicule est très important.

## HUMIDITE des MIELS :

Dès le mois d'août sur notre site nous avons informé nos adhérents que les taux d'humidité élevés des miels récoltés pouvaient amener des problèmes dans leur conservation.

Pour rappel, la législation impose un taux inférieur à 20% pour l'ensemble des miels. Une dérogation pour le miel de bruyère (*callune*) - qui à ma connaissance n'est pas produit dans le Cantal - avec un taux inférieur à 22%.

Au-dessus de 18% le miel devient sensible à une éventuelle fermentation. Certains documents évoquent un seuil de 17,5% pour être certain d'une non fermentation.

Le taux d'humidité se mesure à l'aide d'un réfractomètre, très facile d'emploi sur le terrain et en miellerie.

Veiller à toujours bien étalonner l'appareil au moment de la mesure en fonction de la température ambiante. Bien homogénéiser le lot à analyser. Dans un maturateur de 300kg au bout de quelques jours le miel fortement humide remontera en surface (*densité du miel 1.4*). Un prélèvement par soutirage donnera une valeur d'humidité bien inférieure au prélèvement effectué en surface.

Pour abaisser le taux vous pouvez utiliser un déshumidificateur, fonctionnant sur le principe d'un assèchement de l'air dans la miellerie. Vous obtiendrez une meilleure efficacité pour les cadres non operculés, encore dans les hausses, disposés pour que l'air asséché circule librement. Vous serez étonné des quantités d'eau ainsi retirées. Il agit selon le principe des ventileuses dans une ruche.

Une fois le miel extrait il est impossible de faire baisser le taux d'humidité dans le maturateur sur ce principe. La surface de contact est trop faible avec l'air ambiant brassé.

Il existe dans le commerce des déshumidificateurs agissant directement sur le miel. Ce sont des appareils onéreux dont l'investissement ne peut trouver sa justification que dans la taille de l'exploitation. Mais également suivant le type de miels récoltés. Certains présentant généralement des taux d'humidité souvent élevés (*colza par exemple*). Miels dits de « printemps » le plus souvent.

### Quelques rappels.

Le miel étant excessivement hydrophile, ne pas laisser trainer les hausses dans un local humide, tout comme le miel avant sa mise en pot.

L'opercule du miel mis en place par les abeilles dans la ruche n'est pas d'une étanchéité absolue.

Une recommandation générale, on ne récolte que les hausses possédant à minima 90% de la surface des miels operculés. Cette indication peut ne pas être suffisante lors d'une année particulièrement humide. De plus elle n'est pas infaillible et doit être remplacée dans le contexte général d'une saison. L'an passé nous avions des miels de miellats dans les hausses avec des taux d'humidité à 14% qui n'étaient pas operculés !

A 18% d'humidité votre miel atteint un degré de viscosité. En l'absence de réfractomètre pour avoir un aperçu, mais certainement pas une valeur, plongez 2 doigts collés dans un pot de miel. En dehors du pot vous écartez lentement vos doigts pour arriver à **1cm** avant que le filet de miel ne se sépare. Vous pouvez plonger une cuillère dans un pot, en la retirant il ne doit pas se former de goutte type « goutte d'eau » dans le miel qui s'écoule, seulement un filet qui doit s'interrompre à un moment donné.

Une humidité trop élevée va très probablement engendrer une fermentation du miel. Un autre paramètre vient s'ajouter pour créer et accélérer cette fermentation : la présence de levures. Mais comme celles-ci sont présentes en quantités différentes suivant les lots il est impossible de dire à partir de quel taux d'humidité précis votre miel pourrait fermenter.

La fermentation d'un miel peut entraîner l'explosion du contenant fermé : seau, bidon, pot etc... Attention lors de l'ouverture d'un pot si un « pschitt » s'entend, votre miel a fermenté.

Autre cas, le miel avec forte concentration d'eau va remonter en surface. Ainsi dans un pot de miel ayant partiellement cristallisé, cela entraîne la fermentation seulement de la partie supérieure. C'est souvent le cas avec des miels à cristallisation rapide (*colza par exemple*).

L'hydromel issu de la fermentation des miels a probablement été la première boisson alcoolisée de l'homme. Totalement naturelle il devait falloir bien s'accrocher à la massue au fond des cavernes ! Mais pour produire un bon hydromel il faut

aller bien au-delà d'une seule fermentation aléatoire.

Tout apiculteur, même possesseur de simplement quelques ruches devra envisager de s'équiper d'un réfractomètre. Le coût médian doit être d'environ 40€. 2 modèles existent : l'un classique équipé d'un miroir où l'on dépose le miel et l'apiculteur relève la valeur par une visée optique. Fragile, attention aux chocs, mais fiable. L'autre à affichage digital, beaucoup plus onéreux, mais difficile d'apprécier la dérive des composants électroniques dans le temps. Ma préférence va au premier que nous allons approvisionner au dépôt.



Posséder cet équipement c'est éviter la prise de risque d'une fermentation. Il permettra de mieux comprendre, en présence de miellat pourquoi les abeilles ne se pressent pas pour operculer des cadres. Avec 14% d'humidité pas d'urgence. Pouvoir également cibler des récoltes précoces en début de saison potentiellement plus humides.

## **Déclaration de ruchers :**

Cette déclaration est **obligatoire** chaque année et doit se faire pour l'année en cours entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**.

**A la réception de ce document, pour les retardataires, vous aurez encore le temps de la réaliser.**

Les apiculteurs devant se déplacer pendant les périodes de confinement dans leur rucher, ont pu justifier leur déplacement en présentant leur récépissé.

Il en sera de même en cas de sinistre. Une copie du récépissé sera systématiquement demandée avant de transmettre le dossier à l'assureur.

## **ADHESION 2022 :**

Il est toujours important de rappeler que nous fonctionnons sans aucune aide extérieure.

Les dons de plus en plus importants témoignent du bon ressenti vis-à-vis de

nos actions et des services rendus par les bénévoles.

Les dons 2021 vont être employés pour améliorer le fonctionnement « point de retrait » qui va probablement se poursuivre en 2022 et réhabiliter des matériels en prêt ou en acquérir de nouveaux.

La cotisation, reste à **18€**.

Voici contée la mésaventure arrivée à l'un de nos adhérents qui doit vous inciter à retourner très rapidement votre **bulletin d'adhésion 2022**.

L'argumentation de certains voulant déclarer le nombre exact de colonies vivantes en sortie d'hiver n'ayant pas lieu d'être. Pour 2 raisons ; un sinistre peut arriver très tôt en début de saison (voir exemple ci-après) et de plus à 0.15€ de RC il est préférable de déclarer au moins autant de ruches que celles qui ont été hivernées si ce n'est plus. Ne serait-ce que par l'incertitude du nombre d'essaims à collecter en saison.

La mésaventure de notre collègue, peut arriver à chacun de nous. Elle n'a qu'une valeur d'exemple.

Intervenant fin mars dans son rucher, son enfumoir se renverse. Le feu se propage à une forêt à partir des broussailles environnantes. Environ 4ha de forêts sont détruites malgré l'intervention des pompiers. Une expertise évalue le préjudice (*peuplement détruit et reconstitution*) à environ **20 000€**. L'assurance prend en charge l'indemnisation. Cet adhérent nous avait fait parvenir son adhésion une dizaine de jours avant le sinistre. Heureusement.

Si un jour pareille mésaventure vous arrive, même si ce ne sont que des broussailles sans valeur, signalez que vous êtes à l'origine de l'incendie. Il peut y avoir dépôt de plainte par des riverains/propriétaires. Cela pourrait entraîner des verbalisations par les autorités, qui seront toujours à votre charge. Mémoriser que le coût des verbalisations ne sont jamais couvertes par l'assureur. De plus une action entraînant un incendie peut être mentionné sur votre casier judiciaire si une faute grave est reconnue.

La presse mentionne régulièrement en période de canicule l'inconscience de personnes ayant déclarés des incendies gigantesques. Si celles-ci

sont identifiées la suite judiciaire a de quoi générer réflexion.

Cet apiculteur depuis, vit un peu dans la crainte que cela se reproduise et envisage diverses solutions préventives. Allumer l'enfumoir sur un espace non propice à un départ d'incendie, avoir un extincteur à proximité de soi...

Je n'ai pas de solution miracle. Je proposerai de stocker un jerrican de 10l d'eau en permanence au rucher.

## **Assemblée générale 2021 :**

Nous avons prévu de nous réunir à SALERS le samedi 18 septembre. En raison des contraintes sanitaires difficiles à respecter au sein d'un syndicat animé par des bénévoles nous avons préféré l'annuler. Il nous paraissait délicat de se réunir avec contrôle du pass sanitaire, d'organiser l'accueil, agencer une salle, poursuivre avec un repas dans le respect des règles de distanciation en vigueur à cette date.

## **En 2022 notre assemblée est programmée le samedi 24 septembre à SALERS.**

Nous maintenons le principe d'une rencontre en fin de saison pour se donner un maximum de chance de la maintenir.

Bien entendu vous recevrez quelques jours en amont, un ordre du jour détaillé. Mais dès à présent nos remerciements vont à ceux qui s'engagent pour organiser et animer cette journée.

Alors inscrivez la date sur vos agendas, elle apparait sur le calendrier.

**Nous ferons tout notre possible pour que cette AG puisse se tenir. En n'omettant pas les meilleures conditions possibles d'accueil et de convivialité.**

A cette occasion en 2022 nous **devrons procéder aux élections** pour renouveler les membres du bureau comme le prévoient nos statuts avec une périodicité de 3 ans.

Si parmi vous certains souhaitent s'engager pour donner de leur temps et donner une orientation qui leur tient à cœur dans la pratique apicole qu'ils se fassent connaître le plus tôt possible.

Nous serons plus précis sur ce chapitre dans la lettre d'invitation à cette AG.

Si les contraintes sanitaires nous contraignaient à l'annuler nous serions peut-être dans l'obligation de mettre en place un vote par correspondance. Situation jamais rencontrée jusqu'à ce jour. Les votes se sont toujours déroulés à main levée avec les adhérents présents en salle.

Si la pratique de l'apiculture se complexifie, il en est de même pour tout ce qui concerne la partie administrative.

**ANIMATIONS :** La fête de la nature sur le site de LA PLANTELIERE le dernier week-end de septembre a été maintenue. Mais la pluie sans discontinuer du dimanche a réduit le nombre de visiteurs à moins de 200. Plusieurs groupes scolaires sont venus à notre rencontre en semaine. Ainsi une centaine d'enfants entre 4 et 8 ans, toujours émerveillés et curieux devant la ruche vitrée découvrent l'abeille dont tout le monde leur parle tant. Mais le plus souvent en mettant en avant qu'elle pique. Je reconnais que cela doit être compliqué de tout mettre en ordre dans une jeune tête : miel, piqûre, reine, société, etc...

## **FRELON ASIATIQUE :**

La pression a été bien moindre que l'an passé devant nos ruches. Malheureusement ses capacités d'adaptations ne laissent entrevoir aucun espoir de voir sa disparition. Il suffit de noter sa zone de propagation, sa présence, sa densité sont toujours en expansion depuis son arrivée en France.

Vous retiendrez que notre député M. **Vincent DESCOEUR** vient de signer la proposition de résolution : « **la sauvegarde des abeilles : grande cause nationale en 2022** ». Nous l'en remercions mais resterons vigilants sur son implication réelle dans le Cantal avec sa déclinaison de lutte en mode local.

Cette résolution portée par un député, ancien apiculteur professionnel M. Robert THERRY, a été votée à l'unanimité.

Contenu de la proposition de cette résolution :

*Considérant que la disparition des abeilles en France est un drame écologique tendant à s'accélérer ces dernières années ;  
Considérant l'urgence de prendre des mesures de lutte contre cette disparition ;  
Considérant la menace que représentent les frelons asiatiques pour les abeilles et pour l'apiculture Française ;*

1. *Invite le Gouvernement à déclarer la sauvegarde des abeilles « grande cause nationale 2022.*
2. *Encourage le Gouvernement à réfléchir à l'élaboration d'un plan national de lutte contre le frelon asiatique.*

Pour plus de détails consultez vos revues qui relatent plus précisément le contenu et le pourquoi de cette résolution. Bien entendu le « pourquoi » paraît une évidence pour chaque détenteur de colonies d'abeilles. Mais relativisons la portée de cette action, il ne s'agit que d'un « projet de résolution » au stade où nous en sommes et pourtant si proches de 2022 !

Lorsque les apiculteurs parlent du frelon entre eux, avec des tiers ou voulant nous faire remonter l'information, je leur demande d'être bien plus précis qu'ils ne le sont trop souvent.

Concernant le nid il faut estimer son diamètre, sa hauteur, décrire son implantation avec la date de découverte.

Pour les frelons devant un rucher on précisera le nombre de ruches, le nombre de frelons global devant l'ensemble des ruches, le nombre de frelons devant la colonie la plus impactée et **toujours** un lien sur la durée de l'observation. 30 frelons aperçus devant 50 colonies pendant tout un après-midi auront probablement moins d'incidence que 5 frelons devant 2 ruches pendant 5mn ?

## **FORMATIONS 2021**

Ludovic avec ténacité a maintenu le fonctionnement du rucher école de Valette. Les autres propositions mentionnées sur le site et bulletin d'adhésion n'ont pas eu de suite.

**RUCHER ECOLE du NORD CANTAL** animateur  
JOACHIN Ludovic

Avec certes quelques difficultés, l'assouplissement des contraintes sanitaires a néanmoins permis de mener à bien toutes les séances de la session 2021 ainsi que celles, en rattrapage, de la session 2020.

Nous en profitons pour remercier chaleureusement les vétérinaires et le personnel de la clinique de Riom-es-Montagnes pour leur accueil et la mise à disposition de leur salle de réunion.

Les inscriptions à la session 2022 seront ouvertes dès le 15 décembre pour une quinzaine de participants maximum.

## **FORMATIONS 2022**

Une formation débutant de février est prévue pour le **samedi 19 février**. Il y aura encore des contraintes de distanciation à respecter. S'il s'avérait impossible de la maintenir, les inscrits en seront informés au début février.

Au mois de **mai le samedi 21** une journée sur le thème « **division de colonies** » est proposée. Comme pour celle de février c'est en début mai que les inscrits sauront à quoi s'en tenir sur sa tenue.

L'inscription est gratuite. Chacun devra être autonome tout au long de la journée pour ses boissons et repas. Nous essaierons d'organiser un pot d'accueil et un apéritif pour donner de la convivialité à ces rencontres.

Voir modalités sur bulletin d'adhésion dans l'envoi postal.

Également accessibles sur le site APICANTAL. Notre site décidément très utile en ces temps perturbés sera à consulter pour connaître si ces journées sont maintenues et pour bien d'autres choses.

**Ne seront prévenus directement de l'abandon des formations que ceux qui n'ont pas de messagerie.**

## **Convention FRANSYLVA**

La presse locale a relayé cette convention signée entre FRANSYLVA Cantal (*forestiers privés du Cantal*) d'une part et le SYNDICAT

des APICULTEURS du Cantal d'autre part. Ce dossier a été initié par FRANSYLVA Cantal avec son secrétaire M. Jacques Lacoste bien connu des apiculteurs sur le bassin de Saint Flour.

Il s'agit de mettre en lien les propriétaires forestiers membres de FRANSYLVA acceptant de recevoir l'implantation de colonies d'abeilles et nos adhérents à la recherche d'emplacements. Les 2 signataires mettront via leurs sites respectifs les modalités permettant aux forestiers et apiculteurs d'établir un partenariat.

Vous retrouvez sur APICANTAL les modalités. Aucun engagement des 2 partenaires signataires pour ce qui constitue une entente entre le propriétaire forestier et l'apiculteur.

## Rucher Ecole de La Plantelière :

Le syndicat des apiculteurs, en partenariat avec la C.A.B.A. assure la formation tout au long de la saison suivant un calendrier préétabli conjointement.

A la rédaction de ce document les inscriptions sont closes.

Souhaitons simplement que nous puissions animer toutes les séances programmées tout au long de l'année comme indiqué sur notre calendrier.

## Découvrir des mots nouveaux ?

En apiculture comme dans bien des domaines l'utilisation d'un mot approprié à une situation bien spécifique peut faciliter les échanges.

Nous pourrions chaque année essayer dans ce bulletin de vous faire découvrir un mot nouveau, sans prétention aucune de notre part.

Si parmi vous certains veulent s'y essayer, faites-moi le savoir en suggérant un mot, une locution...

Nous allons commencer par :

### **arrhénotoque.**

(Biologie) Se dit d'une parthénogenèse qui ne produit que des

individus mâles, comme chez les hyménoptères.

*Chez les abeilles domestiques, lorsqu'une reine est mal fécondée ou très vieille elle se met à pondre quasiment uniquement des œufs non fécondés, d'où naîtront des mâles. Elle est alors dite arrhénotoque.*

En 2021 que de jeunes reines arrhénotoques rencontrées dans nos ruchers, principalement pour des raisons de fécondation problématiques ! Dans certains cas jusqu'à 80% de mâles, mais on peut atteindre les 100% !

Selon la revue scientifique « Nature » **pesticides et abeilles : menace sous-estimée.** Elle cite que la reproduction des abeilles devient un problème majeur. Donc ce n'est pas tout à fait le hasard si ce mot apparaît ici.

## CONCLUSION :

Tous les administrateurs se joignent à moi pour vous souhaiter nos meilleurs vœux de bonne santé.

Nous avons donné la possibilité l'an passé à tous nos adhérents d'écrire des articles que l'on aurait pu retrouver dans ce bulletin. Mais personne n'a soumis de proposition et l'expérience tourne court.

Beaucoup d'apiculteurs au moment de la mise en hivernage font état d'inquiétudes. Modulées différemment suivant le ressenti de chaque possesseur d'abeilles.

Colonies aptes à faire face aux rigueurs hivernales ? provisions suffisantes ? ruches bien protégées des intempéries et stabilisées ? etc...

Cette année c'est à un degré supérieur que nous entrons dans la phase hivernale : pessimisme pour beaucoup d'entre nous. Chacun a essayé autant que faire se peut d'apporter de la nourriture en quantité

suffisante, mais des observations rapides laissent planer un doute sur des colonies paraissant peu peuplées au moment du retrait des lanières de traitement varroa. Lors de la dernière ouverture du dépôt le 25 novembre plusieurs apiculteurs nous ont déjà signalé des pertes de colonies en automne.

Leur constat : ruches vides d'abeilles. Raison inconnue même si certains éléments peuvent amener à penser qu'un blocage de ponte ou une faible ponte en fin d'été en seraient l'élément annonciateur.

Une piste peut être envisagée. Une trop longue période d'humidité s'échelonnant de mai à fin juillet, s'ajoutant aux gelées tardives ayant affectés de nombreuses productions florales. L'ensemble a probablement dû altérer la qualité des entrées de pollen, impactant une moins bonne nourriture des larves. Des abeilles pénalisées ont suivi. Sans de réelles aptitudes optimales permettant un bon développement des colonies à la belle saison.

La rigueur de l'hiver, sa durée vont être des éléments majeurs pour la survie aléatoire des colonies faibles.

L'année 2021 sera marquée par des élections importantes au niveau national. A la rédaction de ce document nous observons une surenchère dans l'expression des revendications. Que ce soit chez les apiculteurs, comme dans toutes les autres corporations. C'est normal dans l'enjeu d'une démocratie. Mais faire preuve de tolérance doit rester une valeur fondamentale tout comme l'acceptation de la diversité. Les apiculteurs ne réclament t'ils pas celle-ci pour l'environnement et le bien-être de leurs abeilles ?

Au plaisir de vous retrouver en 2022, toujours aussi motivés pour la sauvegarde de nos abeilles. Avec l'espoir de belles colonies en fin d'hiver. Prometteuses pour une meilleure saison 2022 !